



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIRP
DU 25 NOVEMBRE 2024**

Présents : Mme Carole LEJEUNE, Mme Catherine PRAVIN, Mme Stéphanie LAURENT, Mme Marie TOUREL, M. François ABRASSART, M. Claude CHARDONNAUD

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Marie TOUREL

Quorum : atteint

Ordre du jour :

*délibération virement de crédit

*délibération chèques cadeaux du personnel

* délibération demande de sortie du SIRP de la commune de Canaules.

* Questions diverses

Début de la séance 18h30

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

Délibérations votées	Vote
*délibération virement de crédit	Pour 6
*délibération chèques cadeaux du personnel	Pour 6
* délibération demande de sortie du SIRP de la commune de Canaules.	Pour 2 Contre 4

Examen de l'ordre du jour :

Le Quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance.

Mme Catherine PRAVIN a un impératif à 19H et demande aux élus de traiter en premier point la demande de sortie du SIRP de Canaules et Argentières. Les élus acceptent.

Point 3- délibération demande de sortie du SIRP de la commune de Canaules.

La présidente rappelle aux élus qu'elle a joint à la convocation la demande de la mairie de Canaules et Argentières de sortir du SIRP, confirmée par la délibération du conseil municipal en date du 13 novembre 2024. Les élus du SIRP doivent donc délibérer sur cette demande.

François Abrassart, donne la position de la commune de St-Théodorit.

Si le conseil syndical du SIRP a refusé (en 2022) la sortie de la commune de Canaules du SIRP c'est simplement parce que le nombre d'enfants des communes restantes (St Théodorit et Savignargues) ne serait pas assez important pour permettre un fonctionnement cohérent et satisfaisant.

En effet une cinquantaine d'enfants répartis sur 2 et même 3 classes, avec 3 à 4 niveaux par classe serait catastrophique sur un plan pédagogique et le travail des enseignants très compliqué ne favoriserait pas la stabilité des équipes.

Ceci nous a bien été confirmé lors de la rencontre qui a eu lieu le mardi 30 avril 2024 à la sous-préfecture du Vigan où nous avons été reçus par Mme Levasseur sous-préfète du Vigan en présence de Monsieur le directeur académique (DASEN) et des maires des deux autres communes du RPI Canaules et Savignargues.

M. le DASEN nous a bien confirmé la situation délicate dans laquelle se trouverait le RPI SIRP dans l'éventualité où la commune de Canaules se retirait.

Contrairement à ce que laisse entendre la commune de Canaules la décision de la préfecture du 2 mars 2023, suite à l'avis rendu par la CDCI, rejetant la demande de sortie du SIRP n'était pas du tout conditionnée à un accord au sein du SIRP sur la construction d'une deuxième cantine et accueil à Canaules.

Rappel :

L'éventualité de la construction d'un deuxième site de Cantine/Accueil à Canaules faisait à l'époque partie des solutions envisageables pour palier au problème de sur fréquentation de la cantine et aurait été acceptée par le SIRP si son fonctionnement n'était pas si couteux (personnel supplémentaire avec 2 sites).

En conseil syndical du SIRP du 27 novembre 2023 il s'agissait de valider une solution à ce problème. Le choix s'est porté sur une solution satisfaisante également sur le plan financier pour le SIRP.

Canaules parle d'un problème de transport scolaire. La nécessité du transport scolaire est une contrainte dans le système des RPI. Si elle représente bien une contrainte elle est aussi une solution pour certaines familles et n'a jamais été un problème.

Le système des Regroupements Pédagogique Intercommunal permet le maintien d'une école dans nos communes rurales en permettant une mutualisation des moyens, et cette mutualisation des moyens est plus que jamais nécessaire sur un plan budgétaire.

Canaules est dans une démarche autocentrée et en l'occurrence cela aurait des effets néfastes pour le reste de notre regroupement.

C'est pour cela que St Théodorit se prononce toujours contre la sortie de la commune de Canaules du SIRP.

Stéphanie Laurent indique que la commune de Savignargues n'a pas changé d'avis et refuse la sortie du SIRP de la commune de Canaules pour les mêmes raisons que celles citées par St-Théodorit.

Catherine PRAVIN répond que chaque commune à son point de vue et que Canaules comprend celle des autres communes. Elle précise que Canaules n'a jamais dit que St-Théodorit s'était engagé à construire une cantine à Canaules. Canaules a repris dans la délibération la formulation telle qu'elle a été inscrite par madame la Préfète. Nous avons fait des réunions avec les parents d'élèves, au SIRP et à Canaules, c'est un problème essentiellement de transport scolaire qui ressort. La population a changé depuis la création du SIRP, cette problématique est tellement inacceptable par les familles que nous perdons des élèves. On veut éviter d'avoir de moins en moins d'enfants scolarisés dans notre RPI. Nous sommes totalement conscients que le fait que la sortie de Canaules du SIRP soit un problème pour les deux autres communes. Nous estimons que nous avons des intérêts communs. A St-Théodorit, l'organisation est favorable, les maternelles sont dans les meilleures conditions, école et cantine sur le même lieu. Canaules souhaite limiter le transport et optimiser le temps de la pause méridienne pour les élèves scolarisés à Canaules par la construction d'une cantine à Canaules, sur les deniers de la commune de Canaules. Comme Savignargues et St-Théodorit n'acceptent pas cette organisation, Canaules redemande la sortie du SIRP et du RPI afin de pouvoir organiser la scolarité comme elle le souhaite.

Carole LEJEUNE répond que la sortie de Canaules met dans la balance les problèmes de transport et la qualité de l'enseignement des enfants de Savignargues et Saint-Théodorit (classes à 3 ou 4 niveaux). Elle rappelle que la création d'une cantine à Canaules a été rejetée uniquement à cause de l'augmentation du budget estimé à minima à 30.000 €.

Marie TOUREL souligne les problèmes récurrents observés durant la pause méridienne, notamment l'agitation des enfants scolarisés à Canaules. Étant donné que le temps de transport est inclus dans leur pause, les enfants, représentant 50% de nos effectifs avec deux classes, n'ont pas suffisamment de temps de détente, ce qui impacte leur comportement à la cantine.

François ABRASSART ajoute que la suppression du transport ne changerait rien à l'agitation et au manque de discipline sur le temps de pause méridienne. Il dit également que le temps de la pause méridienne pourrait être allongé.

Marie TOUREL précise que cela serait faisable avec l'aval des enseignants et en en référent à la région et au transporteur.

La présidente propose de passer au vote, pour ou contre la sortie de Canaules et Argentières du SIRP et du RPI.

Vote contre : 4

Abstention : 0

Vote pour : 2

Le conseil syndical du SIRP se prononce contre la sortie du SIRP de la commune de Canaules et Argentières.

Mme Catherine PRAVIN quitte la séance à 19H et donne pouvoir à Mme Marie TOUREL.

1-délibération virement de crédit

Madame la présidente informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget 2024, afin de pouvoir mandater les salaires de décembre 2024 et d'honorer les factures imputées au chapitre 11.

Diminution au chapitre 065 de 6.700 euros

Augmentation au chapitre 011 de 3.500€

Augmentation au chapitre 012 de 3.500€

Vote pour : 6

Vote contre : 0

2-délibération chèques cadeaux du personnel

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la présidente propose d'attribuer des chèques cadeaux au personnel pour un montant total de 500€, somme imputée au compte 623.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

4- Questions diverses

François ABRASSART demande si le versement de 1200€, suite à la décision du tribunal administratif en date du 1^{er} juillet 2024, a été effectué par la mairie de Canaules.

Marie TOUREL va vérifier auprès de la mairie de Canaules.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mme la présidente clôt la séance à 19h55.

La présidente



La secrétaire de séance